

Département
des ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Arrondissement de DIGNE

Canton de DIGNE LES BAINS



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE MALIJAI
04350

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six et le 20 mars à 18 heures 45,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, DURAND Simone, BERTORELLO Sylvie, AILLAUD Karine, BERNARD Myriam, ROBERT-IMBERT Carole, BRY Claire, MIOTTO Lucie, Messieurs GONCALVES Gilles, HOLIET Samuel, MUNOZ Estéban, DEYE Manuel, DELAROUX Lionel, BONO Vicente, REYNIER-MONTLAUX Jean-Christophe, ABBES Loïc, VARCIN Alexandre, CHATARD Gilles.

Procurations : pas de procuration

Mme MIOTTO Lucie a été désignée Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

LA SEANCE EST OUVERTE à 18 H 45

Conformément à l'article L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, qui stipule que la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal, M. Manu DEYE préside la séance.

Il procède à l'appel des conseillers.
Le quorum est atteint.

Il déclare le Conseil Municipal installé, tel qu'il a été constitué lors des élections du 15 mars 2026.

Il propose de désigner le conseiller le plus jeune comme secrétaire c'est-à-dire Mme Lucie MIOTTO.

POINT N° 1 : ELECTION DU MAIRE

M. DEYE demande deux volontaires comme assesseurs :

Mme Yasmina KERBOUA et Mme Simone DURAND acceptent de constituer le bureau.

M. DEYE précise que conformément à l'article L2122-7 le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Il demande s'il y a des candidats, et enregistre la candidature de Mme Sonia FONTAINE.

Distribution des bulletins.

M. DEYE procède à l'appel pour passer au vote.

Vote

Mme Yasmina KERBOUA et Mme Simone DURAND procèdent au dépouillement

M. DEYE annonce le résultat. Il proclame Mme Sonia FONTAINE élue maire, par 17 voix et 2 bulletins blancs.

M. Gilles GONCALVES remet l'écharpe à Mme le Maire.

Discours de Mme le Maire :

« Chers concitoyens, chers amis, chers élus, chers agents municipaux,
Ce soir, mon cœur est rempli de gratitude. Merci. Merci pour votre confiance, pour votre engagement, et pour cette belle aventure que nous partageons depuis six ans. Votre soutien est notre plus belle récompense, et c'est avec une profonde émotion que je m'adresse à vous ce soir.

Un merci du fond du cœur

Je tiens d'abord à remercier vous, les citoyens de Malijaiens. Sans vous, rien ne serait possible. Votre confiance nous pousse à nous dépasser, à écouter, et à agir pour que notre village reste un lieu où il fait bon vivre.

Je veux aussi exprimer toute ma reconnaissance à notre premier adjoint, Gilles Gonçalves. Gilles, notre binôme a été une aventure humaine exceptionnelle, marquée par la confiance, le respect et une vision commune. Ton engagement, ta rigueur et ton humanité ont été des atouts inestimables. Merci pour ta loyauté, ton travail acharné, et pour ces qualités qui font de toi un collaborateur si précieux.

À vous, chers collègues élus,

Vous incarnez l'engagement au service de notre commune. Votre mission est noble, exigeante et passionnante. Je vous souhaite un mandat riche en accomplissements, en apprentissages et

en fierté.

Que ces six années soient pour vous une opportunité de :

- Grandir dans votre rôle, en développant vos compétences et votre vision.
- Innover, en proposant des idées audacieuses pour répondre aux défis de notre territoire.
- Construire, en menant des projets qui amélioreront concrètement la vie de nos concitoyens.

Que ce mandat vous apporte épanouissement et satisfaction, et qu'il soit marqué par l'unité, la solidarité et la réussite collective.

À vous, chers agents municipaux,

Vous êtes le socle de notre action publique. Sans votre professionnalisme et votre implication au quotidien, notre commune ne pourrait pas avancer. Merci pour votre travail essentiel.

Je vous souhaite un mandat où vous pourrez :

- Vous épanouir dans vos missions, en trouvant du sens et de la reconnaissance dans votre travail.
- Contribuer activement à l'amélioration de notre village, en apportant vos idées et votre expertise.
- Travailler dans un environnement bienveillant, stimulant et valorisant.

Que cette nouvelle période soit pour vous synonyme de fierté, de motivation et de réussite professionnelle.

Ensemble, continuons à construire l'avenir

Notre équipe s'agrandit aujourd'hui avec de nouveaux visages, de nouvelles énergies et de nouvelles compétences. À tous, je dis : bienvenue. Vous rejoignez une équipe soudée, déterminée et tournée vers l'avenir.

Je suis convaincue que l'union fait la force. Avec humilité, écoute et détermination, nous continuerons à agir pour l'intérêt général, à innover pour répondre aux défis de demain, et à prendre soin de ce qui fait l'âme de notre village.

Chers Malijaiens, chères Malijaiennes,

Votre confiance est notre boussole. Elle nous guide et nous inspire chaque jour. Merci pour cette confiance renouvelée.

À tous les élus et à tous les agents, je formule le vœu que ce mandat soit à la hauteur de vos espérances et de celles de nos concitoyens. Qu'il soit marqué par l'audace, la solidarité et la réussite collective.

Vive Malijai ! Vive la République ! »

Mme le Maire prend la présidence de l'assemblée.

POINT N° 2 : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Conformément à l'article L2122-2 du code général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5 dans notre cas.

Mme le Maire propose de fixer le nombre d'adjoints à 5.

Voté à l'unanimité.

Le nombre d'adjoints est donc fixé à 5.

POINT N° 3 : ELECTION DES ADJOINTS

Conformément à l'article L2122-7-2 du Code Général des Collectivités, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Mme le Maire fait appel aux mêmes assesseurs, Mme Yasmina KERBOUA et Mme Simone DURAND.

Elle demande s'il y a des candidats, et enregistre la candidature de la liste présentée par M. Gilles GONCALVES.

Distribution des bulletins ;

Mme le Maire procède à l'appel pour passer au vote.

Vote

Mme Yasmina KERBOUA et Mme Simone DURAND procèdent au dépouillement

Mme le Maire annonce le résultat.

Sont élus adjoints :

M. Gilles GONCALVES

Mme Yasmina KERBOUA

M. Samuel HOLIET

Mme Simone DURAND

M. Stéphane MUNOZ

Mme le Maire remet les écharpes aux adjoints et des médailles aux élus.

Discours de M. GONCALVES :

« Mes premiers mots s'adressent à toi, Sonia.

Toi qui t'es donnée sans compter ces six dernières années, tu as été le véritable chef d'orchestre de notre action, avec ce talent rare pour rassembler élus et agents autour d'un projet commun. Tu mérites pleinement cette écharpe de Maire, et je tiens à te féliciter du fond du cœur. Sache que tu pourras compter, chaque jour, sur mon engagement total et mon dévouement sans faille à tes côtés.

Mes seconds mots sont pour vous, mes chers collègues du Conseil municipal.

En me renouvelant votre confiance pour ce mandat de premier adjoint, vous m'honorez profondément. C'est avec une réelle émotion que je reçois cette mission. Je vous remercie sincèrement de ce témoignage d'estime ; ma porte restera, comme elle l'a toujours été, grande ouverte pour chacune et chacun d'entre vous.

Mes troisièmes mots s'adressent à vous, Malijaiennes et Malijaiens.

Dimanche dernier, vous nous avez placés en tête de ce scrutin. Nous mesurons avec gravité la responsabilité qui nous incombe. Ce nouveau mandat s'inscrit dans la fidélité de nos valeurs : la proximité, la sincérité, le dialogue et l'action. Notre rôle ne sera jamais d'interférer, mais d'agir comme un soutien indéfectible au service de notre commune.

Enfin, mes derniers mots, plus personnels, vont à ma famille, à ma femme et à mes filles.

Je sollicite à nouveau votre patience et votre compréhension, car l'aventure continue... et il me faudra encore, souvent, partager mon temps entre vous et la mairie.

Merci à toutes et à tous. »

POINT N° 4 : LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Conformément à l'article L 1111-1-1 du CGCT, je vais donner lecture de la charte de l'élu local.

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local.

Charte de l'élu local

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins. Une obligation pour le maire, le président de la communauté ou de la métropole, dès leur élection, lors de la première réunion, d'informer les élus communaux et intercommunaux de leurs devoirs et de leurs droits
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.
Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la présente charte.

Distribution de la charte

Le prochain conseil aura lieu le 31 mars.

La Séance est levée à 19 H 20

=====

La Présidente de Séance
Mme Sonia FONTAINE
Maire



La Secrétaire de Séance
Mme Lucie MIOTTO
Conseillère municipale

